

Le stage alterné

FORMAMOD est votre meilleur partenaire pour étudier vos projets d'action, de leurs concrétisations aux suivis personnalisés.

FORMAMOD, centre de formation professionnel créé en 1984 et reconnu pour son expertise et son professionnalisme, vous propose la mise en place de contrat de professionnalisation. Nous mettons en place une pré-sélection de candidats aux profils recherchés, étant prêts à s'investir dans votre entreprise pour devenir vos meilleurs techniciens!

Vous avez un choix multiples de qualifications :

- Des stylistes en devenir qui ne demandent qu'à s'épanouir au sein de votre entreprise.
- Des modélistes compétents maîtrisant le patronnage, la coupe à plat et la gradation, bases nécessaires pour monter correctement un vêtement.
- Des infographistes au talent exacerbé par nos formateurs hautement qualifiés et toujours à la page des nouvelles tendances.
- Des créateurs de mode lingerie-corseterie spécialisés pour vous apporter une expertise professionnelle et tendance.

L'essentiel à retenir :

- Objectif : recruter un étudiant pour le professionnaliser et lui apprendre un métier.
- Qui embaucher ? Les étudiants de Formamod ayant fait une première année de formation à temps plein.
- Quels avantages ? Vous bénéficiez du crédit d'impôt formation dans le cadre des dépenses relatives à l'accueil d'un étudiant, soit une déduction des frais et indemnités de stage sur la taxe professionnelle. Autre avantage non négligeable : la convention permet ponctuellement de pallier un manque d'effectif, voire de construire un réel plan de recrutement post-stage.
- L'emploi du temps : 25% du temps en cours et 75% du temps en entreprise.
- La convention de stage alterné est signée pour une année maximum. Une autre convention peut être signée l'année suivante.

Quels sont les avantages financiers ?

- Un stage alterné et déterminé pour un maximum de 2 ans.
- les entreprises sont tenues de prendre en charge les frais de formation, la gratification du stagiaire (417 € / mois pour un stage de plus de deux mois) et/ou ses frais professionnels.
- Le jeune ne fait pas partie de l'effectif de l'entreprise.

- La convention de stage n'est pas soumise à la législation du code du travail et donc la rupture, à l'initiative de l'employeur ou du stagiaire est simple.
- Pas de congés payés, ni de congés scolaires, sauf si précisé dans la convention de stage.
- Cantine, tickets restaurant, chèques vacances, activités subventionnées par le comité d'entreprise... Dépendent du bon vouloir et des pratiques de votre entreprise.

Quels sont les avantages humains ?

- Le jeune sera 75% du temps en entreprise et 25% en formation.
- Que le jeune soit en entreprise ou à l'école, le stagiaire dépend directement et exclusivement du chef de son établissement de formation.
- Une formation modulable selon vos besoins (salons,ancements, grosses productions...)
- Un jeune opérationnel (formé pendant un an en stylisme, patronnage, moulage, montage, marketing, anglais technique).
- Un jeune opérationnel en CAO et DAO (Photoshop, Illustrator, C Design, Kaledo, Lectra, Vetigraph...).
- La prise en charge de toutes les formalités administratives (la convention de stage, la convention de financement...)

La gratification du jeune en stage alterné :

Temps en entreprise	Gratification	Coût de la formation	Mensualités / formation
39h/semaine	417€ par mois	5 500 € pour 1 an	458€ par mois
20h/semaine	208,50€ par mois	5 500 € pour 1 an	458€ par mois

Coût total par mois pour l'employeur : 875€ pour les périodes à temps pleins en entreprise et 666,50€ pour les mi-temps.

Contact : Amandine MARIAUD

Pôle-entreprises

Tél : 01 43 67 73 78

Fax : 01 43 67 95 05

a.mariaud@formamod.com